

Délibération au Conseil Municipal du lundi 24 octobre 2011

Concours de la Ville de Strasbourg pour la réhabilitation de la tombe de Charles MANGOLD, délégation de travaux et déclaration en tombe d'honneur par la Ville de Strasbourg.

Charles Louis MANGOLD est né le 22 août 1891 à Ostwald. Il fut une des figures de la résistance sous le nom du commandant VERNOIS. Il fut affecté au maquis de Vergt, camp Rolland où il montra toutes ses qualités d'homme courageux, de brillant organisateur et de fervent animateur.

Arrêté par la Gestapo à la suite d'une trahison, le valeureux Alsacien fut fusillé le 12 août 1944 à Périgueux, 7 jours avant la libération de la ville.

Ses obsèques solennelles ont été célébrées avec celles de 44 autres victimes. Sur son cercueil, la croix de chevalier de la Légion d'honneur fut déposée.

Le corps du commandant VERNOIS-MANGOLD a été réinhumé au cimetière Saint Urbain de Strasbourg en novembre 1954.

Cette sépulture présente aujourd'hui les marques du temps et doit faire l'objet de travaux de restauration. Le Souvenir Français sollicite la délégation de maîtrise d'œuvre des travaux de restauration ainsi qu'une aide de la Ville pour la rénovation de ce monument.

Le Souvenir Français est une association nationale née en 1872 en Alsace et Lorraine et officiellement fondée en 1887. Cette association régie par la loi de 1901 a son siège à Paris, elle a été déclarée d'utilité publique le 1^{er} février 1906. Elle remplit une triple mission : conserver la mémoire des morts pour la France, transmettre le devoir de mémoire aux générations successives, veiller et participer à l'entretien des tombes et monuments élevés à la gloire de ces morts. Ce projet d'un coût estimatif de 3 400€ TTC sera pris en charge comme suit :

- Ville de Strasbourg : 1 000€
- Fondation du patrimoine : 1 000€
- Conseil général : 906€

La différence de l'ordre de 494€ sera prise en charge par le Souvenir Français.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve*

- *la nomination de la tombe de Charles MANGOLD pour ses hauts faits de guerre en tombe d'honneur,*
- *la participation financière de la Ville de Strasbourg au projet de restauration de la tombe de Charles MANGOLD,*

décide

- *la délégation de maîtrise d'œuvre des travaux de restauration au Souvenir Français,*
- *l'attribution d'une subvention de 1 000€ au Souvenir Français pour la restauration de la tombe de Charles MANGOLD,*
- *d'imputer la somme de 1 000€ sur les crédits ouverts sur la ligne budgétaire AU06B 678 dont le montant disponible avant le présent Conseil est de 4 000 €,*

autorise

- *le Maire ou son représentant à signer la décision de nomination nécessaire,*
- *le Maire ou son représentant à signer la décision d'attribution de subvention nécessaire.*

**Adopté le 24 octobre 2011
par le Conseil Municipal de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 26 octobre 2011**